

Séance publique du 15 novembre 2004

Délibération n° 2004-2275

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Achat de mobiliers et travaux connexes d'agencement - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du redéploiement et de la relocalisation des services communautaires, il est proposé :

- le principe d'acquisition d'environ 420 mètres carrés au premier étage de l'immeuble M+M afin d'y regrouper des services actuellement localisés au Gemellyon sachant que la Communauté urbaine est déjà propriétaire des deuxième et troisième niveaux. Cette opération a fait l'objet d'une demande d'individualisation d'autorisation de programme au Bureau restreint le 6 septembre 2004 pour un montant global de 856 142 € dont 130 000 € de travaux d'aménagement et 41 000 € de mobiliers (opération n° 0405),

- le déménagement de la direction de la logistique et des bâtiments (DLB) et de celle de la voirie dans le bâtiment Porte sud situé rue des Cuirassiers à Lyon 3°. Il s'agit de louer cinq niveaux afin d'y installer ces services.

A ce titre, la Communauté urbaine a adressé à la régie John Lang Lansale, agissant pour le compte du groupe Monceau propriétaire du bien, un courrier en date du 10 août 2004 confirmant son accord de principe en vue de cette prise de bail dont la date d'effet pourrait être fixée au 1er janvier 2005.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, il convient de prévoir les enveloppes budgétaires et d'inscrire au budget principal 2005 les crédits nécessaires dont voici les estimations :

Libellé	Sommes (en €)
postes de travail, cloisonnement paysager, armoires de stockage	330 000
matériels informatique et téléphonie sur l'ensemble des cinq étages	70 000
total	400 000

En parallèle de ces redéploiements ponctuels qui nécessitent l'acquisition de mobiliers de premier équipement et des travaux d'aménagement, il convient de rappeler que la DLB prévoit annuellement, dans l'élaboration de son budget, un programme d'achat de mobilier afin de couvrir :

- d'une part, des besoins généraux des services (enveloppe prévue 180 000 €),
- d'autre part, les besoins liés à l'usure, la vétusté ou la sécurité des équipements (enveloppe prévue 200 000 €)
l'ensemble de ces besoins représentant une enveloppe globale de 380 000 €.

Compte tenu de la situation particulière de 2005, qui nécessite la mise en place d'une première enveloppe mobiliers et travaux importante (400 000 €), il est proposé de limiter l'enveloppe dédiée au programme d'achat annuel et de ne retenir sur 2005 que les postes jugés urgents ou prioritaires.

Compte tenu des éléments, il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser pour 2005 l'individualisation de l'autorisation de programme d'achat de mobilier et de travaux pour les montants indiqués ci-dessous en vue de permettre la réalisation de ces opérations.

Libellé	2005 (en €)
redéploiement des services communautaires à Porte sud	
mobilier - compte 0 218 400	330 000
matériels techniques - compte 0 215 830	70 000
programme annuel d'achat de mobiliers	
mobilier - compte 0 218 400	130 000
	530 000

Circuit décisionnel : ce dossier a été validé par le pôle finances et moyens le 20 septembre 2004 et par le Bureau restreint le 11 octobre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu le courrier adressé à la régie John Lang Lansale ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'achat de mobilier et de travaux connexes d'agencement proposé ci-dessus et le montant de cette opération pour un coût total de 530 000 € TTC.

2° - L'opération fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme maintenance et renouvellement pour 2005 - opération n° 0908 pour achat de mobiliers et travaux connexes d'agencement, pour un montant de 530 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,